

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARBOZ(AIN)

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 12/06/2023  
D2023061907

Séance du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : BOUVARD Nelly, CALLAND Cédric, CARRUBA Isabelle, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, GUILLERMIN Patrice, JAILLET Christian, LAMBERET Anthony, MIVIERE Karine, MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NEVORET Benoit, NICOLAS Carine, NOEL Simon, POCHON Béatrice, POCHON Laurence, PONCIN Emmanuel, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali

Excusés :

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

-----

**Objet** : Participation financière de la commune de PIRAJOUX

Madame le Maire indique que, par délibération en date du 1<sup>er</sup> août 2005, le Conseil Municipal a décidé de demander une participation financière aux communes de PIRAJOUX et de VERJON pour les élèves fréquentant l'école publique élémentaire de MARBOZ.

Il n'y a plus d'enfants de la commune de VERJON qui sont scolarisés à MARBOZ, par conséquent, seule la commune de PIRAJOUX versera une participation financière.

Madame le Maire indique que 23 élèves domiciliés à PIRAJOUX fréquentent l'école publique de MARBOZ depuis la rentrée de septembre 2021.

Elle rappelle que les dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour chaque élève correspondent à 919 € pour l'année scolaire 2022/2023.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- fixe, la participation financière de la communes de PIRAJOUX pour chaque enfant fréquentant l'école publique de MARBOZ à 919 € pour l'année scolaire 2022/2023,
- dit que la somme de 21 137 € sera demandée à la Commune de PIRAJOUX pour 23 élèves.



Pour copie conforme,  
Le Maire

Christelle MOIRAUD